
AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le rôle général de perception de la taxation annuelle pour l'année 2024, tel qu'adopté par le règlement 917-23 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2024 est complété, et a été déposé au bureau de la soussignée. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Piedmont situé au 670, rue Principale à Piedmont.

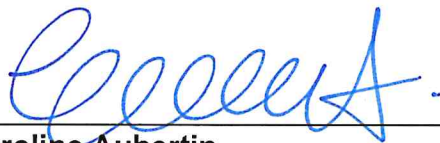
Les comptes de taxes ont été expédiés dans le délai imparti et seront payables comme suit :

- 1^{er} versement : 27 février 2024 et, s'il y a lieu
- 2^e versement : 28 mai 2024
- 3^e versement : 27 août 2024
- 4^e versement : 26 novembre 2024

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures régulières afin d'en recevoir une copie.

Vous pouvez consulter le règlement 917-23 sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 29^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière